

CONDITIONS GÉNÉRALES DU LOGICIEL RI WITNESS™

CooperSurgical propose deux types de logiciel ; (I) le logiciel intégré RI Witness qui accompagne l'équipement acheté, et (II) le logiciel en tant que service (Saas) RI Witness™ IQ (« Witness IQ ») basé sur le cloud, que CooperSurgical propose à ses clients travaillant dans le domaine de la fertilité ; bien que les deux types de logiciel soient fournis, le client a la possibilité de ne pas activer le dernier. Les présentes conditions générales du logiciel font partie du Contrat d'achat RI Witness Total Solutions (« Contrat d'achat ») conclu entre le Client (« Client ») et CooperSurgical (« Cooper »).

I. Conditions générales de la Licence du logiciel de l'équipement RI Witness

1. Par les présentes, Cooper octroie au Client une licence non exclusive, non transférable et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, permettant d'utiliser le logiciel intégré ou inclus par Cooper (« Logiciel ») en combinaison avec l'équipement (« Équipement ») et la documentation du système RI Witness™ (« Documentation »), disponible en version papier ou électronique, uniquement aux fins professionnelles internes selon les conditions générales énoncées dans le présent document.
2. Le Client a le droit de faire des copies du Logiciel et de la Documentation uniquement à des fins de sauvegarde, sous réserve du respect du présent document.
3. Cooper se réserve le droit de modifier le cahier des charges du Logiciel et de la Documentation si cela est requis par un règlement applicable ou des exigences réglementaires, ou de mettre à jour ou d'appliquer un correctif et de corriger les erreurs du logiciel, et le Client se tient prêt à installer et utiliser un code logiciel supplémentaire gratuit ou une mise à jour gratuite du Logiciel comprenant des « correctifs » et des corrections d'erreurs, fournis à l'occasion par Cooper et regardés comme partie intégrante du Logiciel.
4. Le Client admet que le Logiciel et la Documentation sont fournis au Client sans apport de modifications visant à répondre aux exigences individuelles du Client et, par conséquent, le Client s'engage à ce que les équipements et les fonctionnalités des produits soient adaptés à ses objectifs.
5. Cooper garantit avoir testé le Logiciel contre les virus à l'aide d'un logiciel anti-virus disponible dans le commerce et conforme aux pratiques actuelles du secteur, et le Client reconnaît que le Logiciel peut ne pas être exempt de bugs ou d'erreurs et accepte que l'existence d'erreurs mineures ne constitue pas une violation des présentes conditions générales.
6. Sauf mention expresse dans la présente Licence ou exception prévue par la loi, le Client s'engage envers Cooper :
 - a. à autoriser Cooper à obtenir des données d'utilisation, manuellement ou électroniquement, à partir du système RI Witness, dans le seul but de gérer les mouvements de stocks des consommables ;
 - b. à ne pas copier le Logiciel ou la Documentation sauf si la copie est liée à une utilisation normale de ce dernier ou si cela s'avère nécessaire à des fins de sauvegarde ou de sécurité opérationnelle ;
 - c. à ne pas louer, céder en leasing, concéder en sous-licence, prêter, traduire, fusionner, adapter, faire varier ou modifier le Logiciel ou la Documentation ;
 - d. à ne pas altérer ou modifier tout ou partie du Logiciel, ni permettre que le Logiciel ou une partie de celui-ci soit combiné(e) avec d'autres programmes ou y soit incorporé(e) ;
 - e. à ne pas désassembler, décompiler, procéder à de l'ingénierie inverse ou créer des œuvres dérivées basées sur tout ou partie du Logiciel, ni tenter d'avoir recours à l'une de ces options ;

- f. à garantir que le Logiciel et la Documentation sont utilisés par les employés et représentants du Client selon les présentes conditions générales ;
- g. à ne pas fournir, ni mettre à disposition le Logiciel sous quelque forme que ce soit, en totalité ou en partie (y compris, mais sans s'y limiter, les listes de programmes, les listes de programmes objet et source, le code objet et le code source) à toute personne autre qu'un employé du Client ayant raisonnablement besoin d'avoir accès au Logiciel pour son utilisation légale, sans le consentement écrit préalable de Cooper ;
- h. à utiliser le Logiciel uniquement en combinaison avec l'Équipement.

7. Le Client reconnaît et accepte que :

- a. tous les droits de propriété intellectuelle sur le Système RI Witness dans le monde entier sont détenus par Cooper ou ses sociétés affiliées ou concédés sous licence par leurs propriétaires respectifs à Cooper ou ses sociétés affiliées ;
- b. les droits de propriété intellectuelle de Cooper et ses sociétés affiliées sur le Système RI Witness sont concédés sous licence (et non vendus) au Client et ;
- c. le Client n'a aucun autre droit de propriété intellectuelle sur le Système RI Witness que celui d'utiliser ce dernier dans le respect des présentes conditions générales ;
- d. le Client n'a pas le droit d'accéder au Logiciel dans sa forme de code source ;
- e. l'intégrité du Logiciel est protégée par des mesures techniques de protection (MTP) afin que les droits de propriété intellectuelle, dont les droits d'auteur, sur le Logiciel ne soient pas détournés, et le Client ne doit en aucun cas tenter de retirer ou de contourner ces MTP, ni mettre en œuvre des moyens visant à faciliter le retrait ou le contournement non autorisé de telles MTP ;
- f. tant que la Licence du Système est en vigueur, le Client doit fournir un accès raisonnable permettant l'inspection et l'interrogation du logiciel de l'Équipement et fournir toute autre information que Cooper peut raisonnablement exiger (sous réserve de mesures visant à préserver la confidentialité de toute donnée permettant d'identifier une personne vivante) afin de vérifier le respect des présentes conditions.

II. Conditions générales du Saas RI Witness IQ

1. SERVICE.

Pendant la durée du service, Cooper fournira le logiciel et l'infrastructure Witness IQ en tant que service et d'autres services associés (services d'assistance) dans un environnement hébergé fourni et maintenu par Cooper (dénommés conjointement le « **Service** »), auquel le Client se verra accorder l'accès selon les présentes conditions générales via un site Web ou une autre adresse IP désignée. Le Client peut choisir d'activer ou non le service RI Witness IQ.

a. Responsabilités de Cooper.

Durant la durée du service et sous réserve des présentes conditions générales, Cooper accorde au Client un droit mondial non exclusif et incessible de permettre aux Utilisateurs autorisés (définis ci-après) d'accéder et d'utiliser le Service uniquement aux fins professionnelles internes du Client, en vertu des conditions générales.

Cooper pourra avoir recours à des moyens commercialement raisonnables pour rendre le Service disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

b. Responsabilités du Client.

Le Client fournira l'assistance et les informations commercialement raisonnables en son pouvoir à Cooper pour lui permettre de fournir le Service. Le Client admet que la capacité de Cooper à fournir le Service de la manière énoncée dans les présentes conditions dépendra de la précision et de la ponctualité de telles informations et assistance de la part du Client.

Le Client doit se conformer à toutes les lois locales, d'État, nationales et étrangères applicables liées à son utilisation du Service, incluant les lois relatives à la confidentialité des données, aux communications internationales, au contrôle des exportations et à la transmission de données techniques ou à caractère personnel. Le Client reconnaît que Cooper n'exerce aucun contrôle sur l'apport d'informations, de documents, de fichiers électroniques et de matériel transmis, fournis ou rendus disponibles d'une autre manière par ses soins pour le compte de Cooper afin que ce dernier puisse fournir le Service ou que le Client puisse utiliser le Service, incluant sans s'y limiter toute licence logicielle pertinente et autres contenus, matériel ou données utilisés, installés, téléchargés, transmis ou hébergés par le Client au moyen du Service (le « Contenu Client »). Le Client ne doit pas télécharger, poster, publier, reproduire ou distribuer des informations, logiciels ou autre matériel protégés par des droits d'auteur, des droits liés à la protection de la vie privée ou tout autre droit de propriété intellectuelle, au risque de les violer. Le Client est seul responsable de la collecte, de l'entrée et de la mise à jour de l'ensemble de son contenu, et doit veiller à ce que le contenu ne porte pas atteinte à ou ne détourne, réellement ou potentiellement, les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, ni ne comporte des propos obscènes, diffamatoires, harcelants, menaçants, offensifs ou malveillants, ni ne cause des dommages ou blessures à une personne ou un bien, ni ne viole des droits de protection des données ou n'encourage le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence, ou ne constitue des e-mails intrus, « junk mails », « spams » ou chaînes de lettres. Cooper se réserve le droit de retirer ou désactiver l'accès à tout matériel qui violerait les restrictions précédentes et ne sera pas tenue responsable envers le Client dans l'éventualité où il entreprendrait une telle action.

Le Client doit s'assurer que ses employés, représentants, consultants, contractants ou agents qui sont autorisés à utiliser le Service et ont reçu des identifiants et mots de passe d'utilisateur par celui-ci ou en son nom (« Utilisateurs autorisés ») utilisent le Service conformément aux conditions générales et doit assumer la responsabilité du respect ou de la violation de ces conditions par les Utilisateurs autorisés.

Le Client doit obtenir et maintenir toutes les licences logicielles tierces, les consentements ainsi que les permissions nécessaires à Cooper pour s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Client garantit qu'il est en possession de toutes les licences logicielles et logiciels nécessaires, et des conditions générales de support matériel, et qu'il est à jour concernant la maintenance de ces licences.

Le Client doit s'assurer que son réseau et ses systèmes sont conformes aux spécifications du Service correspondantes.

Le Client est seul responsable de la fourniture et de la maintenance de ses connexions réseau et de ses liaisons de télécommunications sur ses systèmes, lesquelles sont nécessaires à la fourniture du Service par Cooper, et de tous les problèmes, conditions, retards, non-livraisons et autres pertes ou dommages découlant de ou liés aux connexions réseau ou aux liens de télécommunications du Client ou causés par Internet.

Le Client doit avoir recours à des moyens commercialement raisonnables pour éviter tout accès non autorisé ou toute utilisation non autorisée du Service et, en cas d'accès ou d'utilisation illicite, il doit en informer Cooper par écrit dans les meilleurs délais.

Le Client doit assumer toutes les autres responsabilités qui lui incombent, telles que prévues dans les présentes conditions générales à l'égard du Service, en temps utile et de manière

efficace. En cas de retards dans l'exécution de telles responsabilités par le Client, Cooper est autorisée à ajuster le calendrier ou le planning de livraison convenu, selon ce qui est raisonnablement nécessaire.

Le Client ne doit pas (i) utiliser ou accéder au Service pour le vendre, octroyer une licence, le louer, le céder en leasing, le transférer, le céder, le distribuer, l'héberger, l'externaliser ou l'exploiter commercialement de quelque façon que ce soit, (ii) modifier ou créer des œuvres dérivées basées sur le Service ou Witness IQ, (iii) retirer, modifier ou masquer des droits d'auteur, des marques déposées ou autres mentions de propriété associées au Witness IQ ou au Service, (iv) procéder à de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter autrement de trouver le code source de Witness IQ, ou (v) accéder ou utiliser le Service pour créer ou soutenir, et/ou aider un tiers à créer ou à soutenir un service similaire ou concurrent.

2. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS

- a. **Questions générales.** Chaque Partie représente et garantit (i) qu'elle a une existence valable et qu'elle est en règle aux termes des lois de sa juridiction de formation, (ii) qu'elle dispose de tous les pouvoirs et de l'autorité nécessaires pour exécuter, fournir et honorer ses obligations découlant des présentes conditions générales, (iii) que, à compter de la date d'entrée en vigueur, elle n'est pas mise en cause par une action, poursuite, procédure ou enquête en instance (et, à sa connaissance, n'est pas menacée d'une telle action, poursuite, procédure ou enquête) visant à résilier le Contrat d'achat avec Cooper ou à interdire autrement les transactions prévues dans le cadre des présentes conditions ou à affecter négativement, à tous égards importants, sa capacité à remplir ses obligations en vertu des présentes conditions générales, (iv) qu'elle a valablement exécuté et fourni les présentes conditions et (v) que ces conditions seront constitutives d'une obligation légale, valide et contraignante de cette Partie et opposable à cette Partie conformément à ses conditions.
- b. **Garanties de Cooper.** Cooper représente et garantit qu'à compter de la date d'entrée en vigueur :

son exécution du Service est conforme, dans tous les aspects significatifs, (i) aux lois applicables, règles, exigences réglementaires, règlements, ordonnances, mesures législatives subordonnées ou autres lois (quelle que soit sa source) ou aux orientations obligatoires ou codes de bonnes pratiques (incluant dans chaque cas l'interprétation judiciaire ou administrative de ceux-ci), en vigueur à l'occasion dans la juridiction applicable ou (ii) aux jugements d'une instance juridictionnelle ou aux sanctions, directives, ordres ou demandes d'une autorité réglementaire (« Loi »).

le Service remplira la fonctionnalité matérielle décrite dans les Supports et documents de Cooper, et que cette fonctionnalité sera maintenue, dans tous les aspects significatifs, grâce à des mises à jour successives du Service. Le seul et unique recours du Client pour toute violation de la garantie par Cooper sera que Cooper fasse preuve d'efforts commercialement raisonnables pour corriger de telles erreurs ou modifier le Service pour atteindre la fonctionnalité matérielle décrite dans les Supports de Cooper, et ce, dans un délai raisonnable. Cependant, Cooper n'a aucune obligation concernant le recours en garantie, à moins qu'elle n'ait été avisée de ce recours dans les (30) jours suivant le premier problème de fonctionnalité matérielle. Par ailleurs, Cooper n'a aucune obligation concernant ce recours en garantie et le Client ne peut pas mettre fin aux présentes conditions, dès lors que toute non-conformité alléguée est due à une erreur de l'utilisateur, comme raisonnablement établi par les Parties après enquête et analyse par le service client de Cooper. Cooper ne garantit pas que le Service soit exempt de toute erreur non matérielle, bug ou interruption mineure, ni que toutes ces erreurs soient corrigées. Les « Supports de Cooper » font référence aux supports écrits relatifs au fonctionnement et à l'utilisation du logiciel, incluant sans s'y limiter les manuels d'utilisation, les guides d'utilisation, les manuels techniques, les notes de version et les fichiers d'aide en ligne sur l'utilisation du logiciel fourni dans le cadre du Service, et à tout autre support préparé en lien avec une modification, correction ou amélioration logicielle, et doivent inclure

les versions mises à jour des différents supports, fournies à l'occasion par Cooper aux fins de la fourniture du Service.

Les garanties énoncées dans la présente section 2(b) ne s'appliquent pas en cas de non-conformité résultant d'une utilisation du Service contraire aux instructions de Cooper ou aux spécifications du Service, ou d'une modification ou altération du Service effectuée par toute partie autre que Cooper (à l'exception du Client conformément aux instructions expresses de Cooper) ou des contractants ou agents dûment autorisés par Cooper. Cooper, ses concédants de licence ou ses fournisseurs ne certifient pas et ne garantissent pas que le fonctionnement du Service sera sans interruption, sans virus ou sans erreurs ou que toutes les erreurs seront corrigées, de même que Cooper ainsi que ses concédants de licence n'engagent pas leur responsabilité en cas d'altération non autorisée, de vol ou de destruction de données, fichiers ou programmes du Client ou de tout utilisateur autorisé.

Cooper admet que la performance du Service et toute autre obligation prévue dans les présentes conditions, conformément aux spécifications applicables du Service, sont strictement nécessaires. Cooper ne peut être tenue responsable d'aucun retard, défaut de livraison ou autre perte ou dommage résultant du transfert de données par les réseaux et installations de communication, dont Internet, et le Client admet que le Service peut faire l'objet de restrictions, retards et autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication.

3. EXCLUSION DE GARANTIES

EXCLUSION DE GARANTIES. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA SECTION 2(b) CI-DESSUS, COOPER NE PRÉTEND PAS QUE L'UTILISATION DU SERVICE PAR LE CLIENT SERA SÛRE, PONCTUELLE, SANS INTERRUPTION OU SANS ERREURS, OU QUE LE SERVICE RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT OU QUE TOUTES LES ERREURS CONCERNANT LE SERVICE ET/OU LA DOCUMENTATION SERONT CORRIGÉES OU QUE LE SYSTÈME RENDANT LE SERVICE DISPONIBLE SERA EXEMPT DE VIRUS OU D'AUTRES COMPOSANTS MALVEILLANTS OU QUE LE SERVICE FONCTIONNERA EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES MATÉRIEL, LOGICIELS, SYSTÈMES OU DONNÉES NON FOURNIS PAR COOPER OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA SÛR OU QUE COOPER ET SES FOURNISSEURS TIERS SERONT CAPABLES D'EMPÊCHER DES TIERCES PARTIES D'ACCÉDER AU CONTENU OU À DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DU CLIENT, OU QUE TOUTES LES ERREURS SERONT CORRIGÉES OU QUE LE CONTENU DU CLIENT STOCKÉ SERA EXACT OU FIABLE. LES GARANTIES MENTIONNÉES DANS LA SECTION 2(b) CI-DESSUS CONSTITUENT LES SEULES GARANTIES EXCLUSIVES OFFERTES PAR COOPER. IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA SECTION 2(b) CI-DESSUS, LE SERVICE EST FOURNI AU CLIENT « TEL QUEL » ET « DANS LA MESURE OÙ IL EST DISPONIBLE », ET EST PRÉVU POUR UN USAGE COMMERCIAL UNIQUEMENT. IL INCOMBE AU CLIENT DE DÉTERMINER SI LE SERVICE OU LES INFORMATIONS AINSI GÉNÉRÉES SONT EXACTS OU SUFFISANTS POUR RÉPONDRE À SES BESOINS.

4. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DOMMAGES NON CONSÉCUTIFS. AUCUNE DES PARTIES N'EST RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE DES DOMMAGES EXEMPLAIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX, FORTUITS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, INCLUANT SANS S'Y LIMITER TOUTE PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE PROFITS, PERTE OU CORRUPTION DE DONNÉES OU CONTENUS, PERTE DE REVENUS, RÉSULTANT DES PRÉSENTES CONDITIONS (INCLUANT SANS S'Y LIMITER LE SERVICE, L'UTILISATION DU SERVICE OU L'INCAPACITÉ D'UTILISATION DU SERVICE), MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

LIMITATION DE DOMMAGES DIRECTS

(A) EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE COOPER OU DE TOUT FOURNISSEUR TIERS (DÉFINI CI-APRÈS), EN VERTU OU EN RELATION AVEC LES PRÉSENTES CONDITIONS, INCLUANT LA LICENCE, L'UTILISATION, OU TOUT AUTRE USAGE DU SERVICE, QUE CETTE RESPONSABILITÉ RÉSULTE D'UNE RÉCLAMATION BASÉE SUR UNE VIOLATION OU UN REFUS D'EXÉCUTER LE CONTRAT, UNE VIOLATION DE GARANTIE, UN DÉLIT, OU AUTRE, NE DÉPASSERA LES MONTANTS TOTAUX RÉELLEMENT PAYÉS PAR LE CLIENT AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX (6) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'ÉVÉNEMENT À L'ORIGINE DE LADITE RÉCLAMATION. IL N'Y AURA QU'UN SEUL PLAFOND POUR LA RESPONSABILITÉ GLOBALE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS, MÊME EN CAS DE RÉCLAMATIONS MULTIPLES ; CHAQUE RÉCLAMATION RÉDUIRA LE MONTANT DISPONIBLE DANS LE PLAFOND DE RESPONSABILITÉ GLOBALE.

(B) SAUF EN CAS DE MANQUEMENT DE LA PART DE COOPER À S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS EN CE QUI CONCERNE LE SERVICE DE SAUVEGARDE ET SOUS RÉSERVE DE LA SECTION 1(b), COOPER NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE LA PERTE OU DE LA CORRUPTION DE DONNÉES OU DE CONTENUS, QUE CE SOIT EN RAISON DE RETARDS, NON-LIVRAISONS, LIVRAISONS ERRONÉES, INTERRUPTIONS DE SERVICE OU AUTRES.

EXCLUSIONS. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LES SECTIONS 2(b)(i) et (ii) NE S'APPLIQUENT PAS À CE QUI SUIT : (i) DOMMAGES À DES PERSONNES ET/OU DES BIENS TANGIBLES CAUSÉS PAR L'INCONDUITE DÉLIBÉRÉE OU LA NÉGLIGENCE GRAVE D'UNE PARTIE, (ii) VIOLATIONS PAR LE CLIENT DE TERMES DE LA LICENCE APPLICABLES AU LOGICIEL FOURNI PAR COOPER ET AUX PRODUITS TIERS ÉNONCÉS DANS LA SECTION 1(b), (iii) UTILISATION NON AUTORISÉE PAR LE CLIENT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DE MATÉRIEL OU D'AVOIRS DE COOPER OU DE FOURNISSEURS TIERS ; (iv) DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE VIOLATION PAR L'UNE DES PARTIES DE SES OBLIGATIONS EN VERTU DE LA SECTION 9 ABOUTISSANT À LA DIVULGATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES DE L'AUTRE PARTIE, OU (v) RÉCLAMATIONS D'INDEMNISATION CONFORMÉMENT À LA SECTION 4 (SOUS RÉSERVE DE LIMITES CONTENUES DANS CELLE-CI). LES DOMMAGES LIMITÉS PAR LA PRÉSENTE SECTION 4 CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT SI UN AUTRE RECOURS EST FOURNI ET QUE CE RECOURS EST CONSIDÉRÉ COMME N'AYANT PAS ATTEINT SON BUT ESSENTIEL.

5. INDEMNISATION

(a) **Dommages corporels et matériels.** Chaque partie (la « **Partie indemnisante** ») s'engage à défendre à ses frais et à indemniser et tenir à couvert l'autre partie et ses sociétés affiliées, directeurs, dirigeants, employés, agents, successeurs et ayants droit (chacun, une « **Partie indemnisée** »), en vertu des procédures décrites dans la présente section, de toutes pertes, coûts, dommages, responsabilités et dépenses incluant sans s'y limiter les honoraires et dépenses juridiques raisonnables payés à ou en faveur d'une tierce partie non affiliée (dénommés conjointement « **Pertes** »), résultant directement ou indirectement d'une réclamation de tiers portant sur : (i) la mort ou les blessures corporelles d'une personne causées par la négligence ou l'inconduite délibérée de la Partie indemnisante ; ou (ii) les dommages, la perte ou la destruction de tout bien personnel réel ou tangible causés par la négligence ou l'inconduite délibérée de la Partie indemnisante.

(b) **Violation.** Cooper indemniser, défendra et tiendra à couvert le Client de toutes Pertes subies résultant directement de toute réclamation d'un tiers non affilié fondée sur une allégation selon laquelle le Service porte atteinte à un droit d'auteur, une marque ou un secret commercial des États-Unis, sauf si cela résulte (i) d'une modification par le Client du Service ou d'une combinaison par le Client du service avec d'autres produits ou services, si le Service n'aurait pas été transgressif sans cette combinaison ou modification, (ii) d'une utilisation du

Service par le Client d'une manière non autorisée dans les présentes conditions ou pour laquelle il n'a pas été conçu, (iii) de la non-utilisation par le Client d'une version mise à jour ne transgressant pas la propriété intellectuelle applicable, dans la mesure où le Client a été avisé que la mise à jour corrigeait une violation, (iv) de modifications apportées au Service par Cooper à la demande du Client ou (v) du Contenu du Client. Si un élément pour lequel Cooper a une obligation d'indemnisation en vertu de la présente section 5 (b) devient, ou selon l'opinion raisonnable de Cooper, est susceptible de devenir, l'objet d'une réclamation ou d'une procédure de violation ou de détournement, Cooper, en plus d'indemniser le Client tel que prévu dans la présente section 5(b), prendra rapidement les mesures suivantes, sans frais supplémentaires pour le Client, dans l'ordre de priorité indiqué ci-après : (1) s'arroger le droit de continuer à utiliser l'élément ou (2) remplacer ou modifier l'élément pour qu'il ne soit pas transgressif. Si aucune de ces actions ne peut être entreprise par Cooper au moyen d'efforts commercialement raisonnables, et uniquement dans ce cas, Cooper retirera l'élément du Service et les frais de Service en vigueur seront ajustés de manière juste pour refléter ce retrait. La présente section 5(b) énonce le recours unique et exclusif du Client en cas de violation ou de détournement par Cooper de la propriété intellectuelle d'un tiers.

(c) Indemnisation du Client

(i) Le Client doit défendre et indemniser Cooper et ses fabricants, auteurs, développeurs, fournisseurs et prestataires de services tiers (« **Fournisseurs tiers** ») contre toutes les pertes subies par Cooper et ses Fournisseurs tiers découlant directement ou indirectement d'une réclamation d'un tiers (i) alléguant que le contenu ou les marques du Client, ou toute utilisation de ceux-ci, enfreignent les droits d'un tiers ou ont causé un préjudice à ce dernier, ou (ii) découlant de la violation des sections 1(b) et 9 par le Client.

(ii) Le Client indemniser, défendra et tiendra à couvert Cooper, ses sociétés affiliées, ses successeurs et ses ayants droit, y compris les dirigeants, directeurs, employés et agents concernés, des dommages, coûts et honoraires d'avocat que Cooper aurait à subir du fait d'une réclamation de la part d'un tiers non affilié découlant du Contenu du Client ou d'une utilisation du Service par le Client ou tout utilisateur final.

(d) **Procédures d'indemnisation.** La partie qui demande l'indemnisation doit notifier sans délai la réclamation et présenter sa défense ; à condition, toutefois, que le défaut de notification de la partie ne porte pas atteinte aux obligations d'indemnisation de la Partie indemnissante, sauf si le défaut de notification entraîne des retards ou compromet la capacité de la Partie indemnissante à défendre la réclamation applicable. La Partie indemnissante doit mener la défense et avoir le contrôle du litige, et la Partie indemnisée doit coopérer à la défense contre la réclamation. La Partie indemnisée a le droit, à tout moment et à ses frais, de participer à la défense de la réclamation avec un avocat de son choix. La Partie indemnissante ne peut pas régler la réclamation d'une manière qui entraînerait une responsabilité ou imposerait une obligation à la Partie indemnisée sans le consentement écrit préalable de la Partie indemnisée. Si la Partie indemnissante ne parvient pas à (i) répondre à l'avis de réclamation ou (ii) à assumer la défense d'une réclamation, la partie qui demande réparation a le droit de défendre la réclamation de la manière qu'elle juge appropriée, et ce, aux frais, dépenses et risques raisonnables de la Partie indemnissante, et la Partie indemnissante doit rapidement rembourser à la Partie indemnisée tous ces frais et dépenses.

6. DURÉE, SUSPENSION ET RÉSILIATION

Durée. Ces conditions auront une durée initiale de 1 an (la « **Durée initiale** »). Par la suite, les présentes conditions seront automatiquement renouvelées pour des périodes supplémentaires d'un an (dénommées conjointement la « **Période de renouvellement** », et avec la Durée initiale, la « **Durée** »), à moins que l'une ou l'autre des Parties ne fournisse un avis écrit de non-renouvellement à l'autre Partie au plus tard 30 jours avant la fin de la Durée alors en cours, auquel cas ces conditions prendront fin à la fin de la Durée alors en cours sans paiement d'aucune compensation ou indemnité liée à cette résiliation.

Suspension pour compte en souffrance. Cooper se réserve le droit de suspendre l'accès et/ou l'utilisation du Service par le Client pour tout compte pour lequel un paiement est dû mais reste impayé après un préavis écrit de trente jours de ce défaut de paiement. Le Client accepte que Cooper ne soit pas responsable envers le Client, ni envers un tiers, pour toute suspension du Service résultant du non-paiement des frais par le Client tel que décrit dans la section 7.

Suspension pour préjudice permanent. Le Client accepte que Cooper puisse, après un préavis téléphonique ou électronique donné au Client, suspendre l'accès du Client au Service si Cooper conclut raisonnablement que l'utilisation du Service par le Client cause un préjudice immédiat et permanent à Cooper ou à d'autres. Cooper déploiera des efforts commercialement raisonnables pour résoudre les problèmes qui ont entraîné la suspension du Service. Le Client accepte que Cooper ne soit pas responsable envers le Client ou envers un tiers pour toute suspension du Service dans les circonstances décrites dans cette section.

Résiliation sans motif. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes conditions à tout moment, sans motif, en donnant un préavis écrit de 60 jours à l'autre Partie.

Résiliation avec motif. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes conditions, sans paiement d'aucune compensation ou indemnité en lien avec cette résiliation, avec effet à compter de la notification écrite adressée à l'autre Partie (la « **Partie défaillante** »), si la Partie défaillante :

Enfreint de façon substantielle les présentes conditions, et que la violation ne peut être réparée, ou que la Partie défaillante ne répare pas cette violation dans les 30 jours suivant la réception de l'avis écrit de la violation ;

Devient insolvable ou admet son incapacité à payer ses dettes généralement au moment où elles deviennent exigibles ;

Fait l'objet, volontairement ou involontairement, d'une procédure en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité nationale ou étrangère qui n'est pas entièrement statuée dans les 7 jours ou n'est pas rejetée ou annulée dans les 30 jours suivant le dépôt ;

Est dissoute ou liquidée ou prend des mesures à cette fin ; ou

Effectue une cession générale au profit des créanciers.

7. FRAIS

Les frais du Service (les « **Frais** ») sont établis dans le Contrat d'achat. Cooper peut, à l'occasion, modifier les Frais sur préavis écrit de 60 jours calendaires au Client.

Les Frais ne comprennent pas toutes les taxes (y compris les taxes de vente, sur la valeur ajoutée et d'accise) et les droits de douane. Si Cooper est tenue de payer l'un de ces montants, Cooper facturera au Client les montants en question et le Client devra payer ces montants à Cooper dans les 30 jours suivant la date de la facture de Cooper.

Cooper facturera le Client une fois par an, à chaque date anniversaire, pour le Service fourni par ses soins, et le Client paiera Cooper pour le Service, dans la devise indiquée sur la facture, dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Si le Client omet d'effectuer en temps opportun tout paiement qu'il est tenu de faire en vertu des présentes conditions, que ce paiement soit ou non à effectuer à Cooper et indépendamment du fait que Cooper ait émis une facture, le Client paiera des intérêts sur les montants impayés à un taux égal à 1,5 % par mois ou, s'il est inférieur, au taux maximal autorisé par la loi applicable.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

1. Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris sans limitation tous les droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, marques, droits moraux et autres droits de propriété et de propriété intellectuelle applicables dans le monde entier (« Droits de propriété intellectuelle »), relatifs au Contenu du Client. Sous réserve des modalités des présentes conditions, le Client accorde à Cooper une licence limitée, libre de redevances, non exclusive et incessible, lui donnant le droit de copier, stocker, configurer, exécuter, afficher et transmettre le contenu du Client, uniquement dans la mesure nécessaire pour fournir le Service au Client.

2. Cooper ou, le cas échéant, ses concédants de licence, conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris sans limitation tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs au Service, au logiciel et/ou au matériel utilisé pour fournir le Service, et concernant tout ce qui a été élaboré et fourni pour un tel Service, y compris toutes les modifications, améliorations, mises à niveau et œuvres dérivées d'un des éléments précités, peu importe par qui il a été créé ou exécuté (« **Œuvres dérivées** »). Dans la mesure où toute Œuvre dérivée contient, ou est d'une nature telle qu'une personne pourrait discerner en elle, en totalité ou en partie, un Contenu du Client, y compris des informations confidentielles du Client, les Œuvres dérivées doivent être soumises aux mêmes protections que les informations confidentielles du Client contenues dans celles-ci conformément aux présentes conditions, et tout Contenu du Client incorporé dans des Œuvres dérivées ou discernable à partir de ces dernières restera la propriété du Client, mais la propriété de la partie du contenu non client des œuvres dérivées préparées par ou pour le compte de Cooper ne sera pas affectée par ces conditions et sera déterminée conformément à la loi applicable. Cela inclut tout logiciel et matériel de tiers qui peuvent être appropriés ou nécessaires à l'utilisation du Service. Le droit du client d'utiliser une telle technologie de tiers est régi par les termes de l'accord de licence technologique du Client avec cette tierce partie et non par les présentes conditions.

3. Sous réserve des termes des présentes conditions, Cooper a tous les droits, titres et intérêts, y compris mais sans s'y limiter tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs au Service et le droit illimité libre de redevances d'utiliser et d'intégrer dans le Service, toutes les suggestions, demandes d'amélioration, recommandations ou autres commentaires fournis par le Client, y compris les utilisateurs autorisés, relatifs au fonctionnement du Service.

9. DROITS EN MATIERE DE DONNEES

(a) Nonobstant toute autre disposition énoncée dans les présentes conditions, le Client accepte que Cooper puisse générer des données agrégées et/ou anonymisées basées sur le Contenu du Client à partir de la fourniture et de l'utilisation du Service (ci-après dénommées conjointement « Données agrégées »). Entre le client et Cooper, tous les droits, titres et intérêts sur les données agrégées et tous les droits de propriété intellectuelle y afférents appartiennent à et sont conservés uniquement par Cooper. Cooper peut librement utiliser et divulguer ces Données agrégées dans la mesure et de la manière permise par la loi applicable, y compris, sans limitation, à des fins de collecte de données, d'analyse, de service et d'amélioration des produits et du marketing, à condition que ces données et informations n'identifient pas le Client ou ses Informations confidentielles (telles que définies ci-dessous) ni ne permettent raisonnablement l'ingénierie inverse, la décompilation ou la désagrégation qui entraînerait la divulgation du Contenu du Client ou des Informations confidentielles ou de toute Donnée à caractère personnel (telle que définie ci-dessous).

(b) Dans la mesure où Cooper fournit ou met à disposition des données de Cooper ou des Données agrégées au Client, le Client se voit accorder, sous réserve des modalités des présentes conditions, un droit et une licence limités, non exclusifs et non transférables, pendant la durée du Contrat d'achat avec Cooper, d'utiliser ces Données agrégées uniquement à des fins commerciales internes en relation avec le Service. Aucun droit n'est accordé pour diffuser ou

mettre autrement à la disposition d'un tiers lesdites données agrégées, sans le consentement écrit préalable de Cooper.

10. CONFIDENTIALITÉ

(a) Les Parties (« **Partie réceptrice** ») ont eu et auront, dans le cadre du Service, accès à des Informations confidentielles, y compris des Informations confidentielles relatives aux activités de l'autre Partie (« **Partie émettrice** ») et aux personnes avec lesquelles la Partie émettrice peut avoir des relations d'affaires. À compter du début et après le début de la Durée, la Partie réceptrice ne doit pas utiliser ni divulguer à quiconque, sauf si cela est requis dans le cadre de l'exécution du Service et en conformité avec les modalités des présentes conditions et tel qu'exigé par la loi, toute Information confidentielle, pour quelque raison ou à quelque fin que ce soit, ni utiliser les Informations confidentielles à ses propres fins ou au profit d'une personne autre que la Partie émettrice.

(b) Le terme « **Informations confidentielles** » désigne les informations qui ne sont pas généralement connues ou accessibles au public et qui se rapportent aux activités de la partie émettrice, qu'elles aient été mises à la disposition de la Partie réceptrice avant, pendant ou après la période visée, y compris (i) les produits ou services, (ii) les clients et les patients ainsi que les listes de clients et de patients, (iii) les frais, coûts et structures tarifaires, (iv) les designs, (v) les analyses, (vi) les dessins, photographies et rapports, (vii) les logiciels informatiques, y compris les systèmes d'exploitation, les applications et les listes de programmes, (viii) les organigrammes, manuels et documents, (ix) les bases de données, (x) les méthodes commerciales, (xi) le savoir-faire, les inventions, les dispositifs, les nouveaux développements, les méthodes et processus, qu'ils soient brevetables ou non et qu'ils soient ou non mis en pratique, (xii) les listes de fournisseurs et l'identité des fournisseurs, (xiii) les autres travaux protégés par un droit d'auteur, (xiv) les laboratoires et autres protocoles, (xv) l'existence et les termes de ces conditions et les relations entre les Parties, (xvi) toutes les méthodes de production, toutes les technologies et tous les procédés brevetés et tous les secrets commerciaux et (xvii) les analyses, compilations, résumés, prévisions, études ou autres documents qui contiennent, sont fondés sur ou intègrent, en totalité ou en partie, d'autres Informations confidentielles.

(c) Nonobstant toute disposition contraire aux présentes conditions, la Partie réceptrice n'aura aucune responsabilité envers la Partie émettrice pour la divulgation ou l'utilisation d'Informations confidentielles si celles-ci :

(i) ont été ou seront rendues publiques, autrement que par suite d'une violation de la présente section 10 par la Partie réceptrice ;

(ii) sont reçues d'une tierce personne par la Partie réceptrice après la date des présentes conditions (à moins que la tierce personne ne soit tenue de respecter l'obligation de confidentialité envers la Partie émettrice) ; ou

(iii) doivent être divulguées en vertu de la loi, à condition que cette divulgation soit limitée dans la mesure requise et que la Partie réceptrice se conforme à la section 9(d).

(d) Si la loi exige que la Partie réceptrice divulgue des Informations confidentielles, elle doit notifier à la Partie émettrice cette obligation de divulgation et coopérer avec la Partie émettrice, aux frais de celle-ci, dans toute mesure que cette dernière peut souhaiter prendre pour protéger ses Informations confidentielles.

(e) À la demande de la Partie émettrice ou en cas de résiliation des présentes conditions, la Partie réceptrice doit immédiatement remettre à la Partie émettrice, ou détruire, toutes les Informations confidentielles alors en sa possession ou sous son contrôle, mais n'a aucune obligation de retourner ou de détruire (i) tout enregistrement ou fichier électronique contenant des Informations confidentielles ou fondé sur ces informations, qui ont été créés dans le cadre d'un processus d'archivage ou de sauvegarde automatique, ou (ii) tout document contenant des Informations confidentielles ou fondé sur celles-ci, si la

Partie réceptrice est tenue par la loi de conserver ces documents. Toute Information confidentielle conservée en vertu de cette section 9(e) est soumise aux dispositions des présentes conditions.

(f) Conformément à la loi sur la défense des secrets commerciaux de 2016, nonobstant toute disposition contraire dans les présentes conditions :

Une personne ne peut être tenue pénalement ou civilement responsable, en vertu d'une loi fédérale ou d'État sur le secret commercial, de la divulgation d'un secret commercial qui : (A) est faite (I) à titre confidentiel à un fonctionnaire fédéral, d'État ou local, directement ou indirectement, ou à un avocat ; et (II) uniquement dans le but de signaler une violation présumée de la loi ou d'enquêter sur celle-ci ; ou (B) est faite dans une plainte ou un autre document déposé(e) sous scellé dans le cadre d'une action en justice ou d'une autre procédure.

Une personne qui intente un procès pour représailles de la part d'un employeur pour avoir signalé une violation présumée de la loi peut divulguer le secret commercial à son avocat et utiliser les informations du secret commercial dans la procédure judiciaire, si la personne (A) dépose tout document contenant le secret commercial sous scellé ; et (B) ne divulgue pas le secret commercial, sauf en vertu d'une ordonnance du tribunal.

11. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES.

Aux fins de la présente section 11, on entend par « Données à caractère personnel » toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, c'est-à-dire toute personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Aux fins de l'administration et de la gestion du Service fourni en vertu des présentes conditions, et du respect des procédures, lois et réglementations applicables, Cooper et ses agents, employés et prestataires de services dûment autorisés devront collecter, stocker et traiter les Données à caractère personnel des employés et contractants du Client conformément aux dispositions de la politique de Cooper en matière de confidentialité des données, disponible à l'adresse suivante <https://www.coopersurgical.com/Data-Privacy-Policy>

Le Client confirme qu'il a lu et compris et qu'il se conformera à tout moment aux politiques de Cooper dans la mesure où elles sont liées aux présentes conditions, y compris la déclaration de confidentialité, la politique juridique, la déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne et la politique en matière de cookies de CooperSurgical, toutes disponibles à l'adresse suivante <https://www.coopersurgical.com/legal-statement> et <https://www.coopersurgical.com/cookie-policy/>

La politique de confidentialité des données et les politiques décrites ci-dessus sont non contractuelles et peuvent faire l'objet de modifications.

12. DISPOSITIONS DIVERSES.

Respect de la loi. Chaque Partie doit se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de l'ensemble des lois, règles et réglementations fédérales, d'État, nationales, provinciales et locales applicables, des ordonnances ou des décrets de tout tribunal ou de toute autre entité gouvernementale (« Loi ») dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre des présentes conditions et de l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la subornation et la corruption, d'exportation et de protection des données dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre des présentes conditions. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Client ne transmettra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, séparément ou comme partie d'un système, le Produit ou toute donnée technique (y compris les processus et les services) reçu(e) de Cooper, sans

avoir obtenu au préalable la licence requise par le gouvernement compétent, y compris, sans limitation, le gouvernement des États-Unis agissant sous l'autorité de l'Export Administration Act (loi relative au contrôle des exportations) et des règlements d'application sur l'administration des exportations (EAR), et/ou sous toute autre autorité compétente applicable. En acceptant le Produit, le Client accepte que le Produit obtenu de ou par l'intermédiaire de Cooper ne soit pas vendu ou transféré de quelque manière que ce soit vers une destination sous embargo américain ou à une entité faisant l'objet d'un ordre de refus américain ou à toute personne, société ou entité si le Client sait ou a des raisons de croire qu'il sera réexporté, vendu ou transféré en violation de la loi américaine ou d'une autre loi applicable. Le Client certifie également que le Produit ne sera pas vendu, transféré ou mis à la disposition d'une entité ou d'une utilisation finale liée à la conception, au développement, à la production, au stockage ou à l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou de technologies des missiles, ou d'une entité avec une utilisation finale spécifique liée à des armes conventionnelles ou d'autres activités militaires.

Relations entre les parties. Aucune disposition des présentes conditions ne sera interprétée de façon à créer une coentreprise, un partenariat, une agence ou une relation de travail entre les Parties, et aucune des Parties n'aura le droit, le pouvoir ou l'autorité de créer une obligation ou un devoir, explicite ou implicite, au nom de l'autre Partie.

Utilisation des noms et des marques. Le Client ne doit pas utiliser le nom, la marque, le logo ou le symbole de Cooper à quelque usage que ce soit sans le consentement écrit préalable de Cooper pour cet usage dans chaque cas.

Cession. Le Client ne cèdera ni ne transférera les présentes conditions ou ses droits ou obligations découlant des présentes conditions sans le consentement écrit préalable de Cooper. Les déclarations et garanties des Parties ainsi que les ententes entre elles énoncées dans les présentes conditions lient les Parties et entrent en vigueur au bénéfice de leurs successeurs et ayants droit autorisés.

Force majeure. Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou de l'inexécution de l'une de ses obligations (à l'exception des paiements) énoncées dans le présent Contrat si cela résulte ou est dû à une cause échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée, dont les catastrophes naturelles ou tout autre élément naturel, les actes de gouvernement, les perturbations du travail, les épidémies ou les pandémies, les blocus, les quarantaines, les incendies, tremblements de terre ou les inondations, les actes de guerre, le terrorisme, les émeutes ou les désordres civils, les retards ou interruptions dus aux grèves, les lock-outs, les conflits de travail, les rébellions ou les révolutions, les pannes de ligne de communication ou d'électricité, ou les lois gouvernementales, les décisions de justice, et les règlements imposés après coup.

Droit applicable, lieu de juridiction, renonciation au procès devant jury. Ces conditions sont abordées dans le Contrat d'achat.

Interprétation. Les termes « incluant » ou « inclut » ou similaires utilisés dans les présentes conditions signifient « incluant ou inclut sans limitation ». Le mot « ou » n'est pas exclusif. Toutes les références à des sections, des clauses, des paragraphes et des annexes désignent les dispositions des présentes conditions et les annexes jointes aux présentes conditions, sauf indication contraire. Les annexes aux présentes conditions sont incorporées par référence aux présentes conditions et en font partie intégrante. L'utilisation dans ces termes des formes masculines, féminines ou neutres désigne également les autres formes, dans la mesure où le contexte l'exige. Dans la mesure où les présentes conditions prévoient que l'une ou l'autre des Parties peut prendre une décision, la Partie concernée peut prendre cette décision à sa seule et entière discrétion.